



Compte rendu du conseil municipal

Séance du 3 janvier 2014 à 20 h 30

Présents : Bernard Vougnon, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Claude Crance, Alain Roset, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Marie-jo Vergon Trivaudey, Jean-Luc Royer.

Procurations : Colette Henriet à Jean-Luc Guillaume, Céline Gayet à Jérôme Gayet

Absents : Michel Hummel, Dominique Rieffel, Jean François Bertin.

Secrétaire de séance : Alain Roset.

Informations

* Des nouvelles de nos accidentées

Céline Gayet se remet doucement de son accident de santé. Elle a retrouvé toute sa mobilité et conserve un bon moral.

Françoise Poirey a été opérée d'une fracture des cervicales consécutive à une mauvaise chute sur le dos. Elle est rentrée chez elle mais ne devra pas quitter la maison pendant un mois pour commencer.

Le conseil municipal souhaite un prompt et total rétablissement à toutes les deux.

* Pizzaiolo

Le pizzaiolo installé à l'entrée de Chauenne les jeudi et vendredi soir a décidé de cesser son activité.

* Elections municipales

La préfecture nous a fait parvenir une notice relative aux modalités d'organisation des élections municipales.

* Ordiclasse

Un courrier émanant du Grand Besançon nous rappelle que le service Ordiclasse va évoluer. On nous demande de suspendre toute décision d'investissement, le temps que soit menée une réflexion sur un éventuel équipement de tablettes.

*** Taxe sur consommation d'électricité**

Une taxe de 4% sur 80% de la facturation avait été votée par le Conseil Municipal, cette taxe revenait à la commune.

A compter du 1er janvier 2014, à l'issue de la loi NOME, le législateur a transféré le bénéfice de la taxe sur la consommation finale d'électricité au syndicat d'électrification (Syded). Cette taxe ayant vocation à s'appliquer à toutes les communes adhérentes (y compris à celle qui n'avaient pas jusqu'alors voté la taxe) le conseil syndical a voté une taxe à 0%. Ce vote a pour conséquence de ne générer aucune recette nouvelle pour le syndicat et une perte pour notre commune d'un montant annuel de 4 000 €.

Une demande d'annulation de la délibération prise par le SYDED a été refusée par celui-ci.

*** Marchés publics**

La commune a reçu une lettre d'observation de la préfecture au sujet de l'adjudication du marché de rénovation de la mairie.

Il est rappelé dans ce courrier, que la publicité des marchés supérieurs à 90 000 € doit faire l'objet d'une publication au BOAMP (bulletin officiel d'annonces des marchés publics) et pas seulement sur la plateforme du Grand Besançon.

Par ailleurs, les deux critères retenus pour la sélection des offres étaient différents sur l'avis d'appel public à la concurrence et dans le règlement de consultation.

*** Prime pour épuration**

La commune a reçu notification par l'agence de l'eau, de la prime d'épuration 2013 pour un montant de 3 902 €.

*** Statuts de l'agglomération**

La CAGB nous a fait parvenir les nouveaux statuts de l'agglomération concernant la représentation des communes et la répartition des sièges.

*** Dotations**

Trois demandes de subventions ont été déposées au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), pour financer le mur du cimetière, la restauration des ponts et les accès aux locaux de la mairie et ses abords.

L'Etat nous informe qu'il n'est pas en mesure d'assurer ses engagements pour 2013 compte tenu du montant de demandes s'élevant à 13 millions € pour un disponible de 6 millions €. Nos demandes seront réexaminées en 2014.

*** Certificats d'énergie**

La société TOTAL s'est positionnée pour racheter notre certificat d'énergie lié à la rénovation de la mairie pour 706 €.

Compte tenu de la complexité de gestion, la communauté d'agglomération pourrait être bénéficiaire de notre certificat pour une meilleure valorisation. La CAGB propose de reverser partiellement à la commune une partie et conserver le solde pour financer d'autres

opérations de rénovation thermique.

*** Réforme des rythmes scolaires**

Une première proposition consistant à bloquer totalement le temps d'activités périscolaires sur le mercredi matin a fait l'objet d'un refus du rectorat.

Un deuxième scénario propose de cadrer les horaires de ramassage des bus scolaires sur les horaires habituels et d'allonger la pause méridienne.

La plage de 1 h 30 d'activités périscolaires se déroulera selon des jours différents sur Audeux, Chauenne et Noironte.

*** Chantier mairie**

Les premières factures relatives à la rénovation de la mairie nous sont parvenues.

Le planning prévoit une fin des travaux pour juin 2014.

*** Vente de bois**

Une vente de 9 lots de bois aura lieu le 10 janvier à 11 h :

6 lots sur la parcelle 8

3 lots sur la parcelle 10.

*** PLU**

Au cours de l'enquête d'utilité publique, des suggestions ou réclamations ont été formulées par certains Chauennois :

- Les observations concernant les oublis de rédaction ont été pris en compte.
- Une remarque a été formulée sur le compte rendu de l'avancement du Plu concernant l'éventuelle mobilisation de la forêt au Nord Ouest de la commune comme zone de développement. Cette hypothèse a été évoquée comme piste de travail à très long terme et n'a pas été reprise dans le projet définitif.
- Demande d'un propriétaire foncier pour la création d'abris à chevaux et une piscine sur sa propriété, cet espace se trouvant en zone N. La commission propose de recycler un espace déjà aménagé pour permettre la réalisation d'un abri à chevaux. Un sous secteur appelé zone Nch limité à l'intérieur de la zone N sera matérialisé sur les documents définitifs.
- Demande d'exploitants de déclassement de la zone naturelle N située aux barrots en zone A autorisant la construction agricole. La commission, s'appuie sur l'inventaire réalisé par les services de l'état déterminant la qualité des sols pour établir leur classement. D'autre part la commission estime plus judicieux de prévoir les extensions de construction agricole à l'intérieur de la zone A existante.

Création d'emplacements réservés :

- ZAD réservée à l'emplacement du futur cimetière

- Chemin piétonnier
- Elargissement de la rue des Jardins

La surface de la forêt communale passe de 149 ha avant la création de la LGV à 147 ha après travaux de la ligne et réintégration d'acquisition. Cette nouvelle surface boisée fera l'objet d'un nouveau plan d'aménagement en 2014.

La modification du périmètre du calvaire n'apporte aucune remarque.

Délibérations.

*** PLU**

Le conseil est invité à se prononcer les propositions de la commission en vue de l'adoption définitive du PLU.

Vote pour à l'unanimité.

*** Contentieux parc de la Lanterne**

Le conseil est invité à autoriser le maire à signer le protocole d'accord transactionnel en vue de solder le contentieux de voisinage avec M. Millet pour un montant de 3 600 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** Affouage**

Compte tenu du volume des portions individuelles d'affouage 2013-2014, estimée à 10 stères, et conformément à la délibération de la précédente séance, le conseil est invité à fixer le montant de la part d'affouage à 50 €.

Vote pour à l'unanimité.

*** Remplacement de la secrétaire**

Pour pallier à l'absence de la secrétaire de mairie suite à un accident de la vie privée, le centre de gestion propose la candidature de Mme Cretin pour la remplacer.

Le conseil est invité à autoriser le maire à procéder au recrutement.

Vote pour à l'unanimité.

*** Certificat d'énergie**

Le conseil est invité à autoriser le transfert de notre certificat d'énergie à la communauté d'agglomération du Grand Besançon et autorise le Maire à signer la convention.

Vote pour à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.